



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 54558

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation en Afghanistan dans les deux années qui viennent. Il y aura des élections où l'on souhaite que les talibans ne reprennent pas le pouvoir, que les droits des hommes et des femmes soient préservés, que le terrorisme cesse. Il lui demande que deviendront les forces étrangères et notamment les forces françaises si le partage du pouvoir aboutit à la paix, s'il croit vraiment à cette finalité et s'il existe véritablement des talibans modérés.

Texte de la réponse

Malgré leurs imperfections, les derniers processus électoraux en Afghanistan sont allés à leur terme. Après un scrutin marqué par de nombreuses fraudes, mais aussi, à la suite d'une campagne dynamique, le président Karzaï a été réélu fin 2009 pour un mandat de cinq ans. D'autre part, un nouveau parlement a été inauguré en janvier 2011 après les élections législatives de septembre 2010, organisées entièrement par les Afghans, mais entachées par de multiples plaintes électorales et des controverses sur leur règlement judiciaire. De nombreuses questions restent à régler et appellent la mise en oeuvre rapide de réformes pour consolider la paix, la réconciliation nationale et l'ancrage de la démocratie. C'est dans ce cadre que pourra être mise en oeuvre la solution politique à la crise afghane, que nous appelons de nos vœux. La question n'est pas celle du partage du pouvoir, mais la capacité des Afghans à prendre en charge eux-mêmes leur destinée. Ainsi, au-delà du processus électoral lui-même, il est essentiel que les autorités afghanes s'engagent, comme le président Karzaï l'a fait lors de son discours d'investiture en novembre 2009, dans un programme de réformes visant une meilleure représentativité politique et une réinsertion économique et sociale des anciens combattants. Ces engagements ont été repris et réaffirmés par les conférences de Londres et de Kaboul, en janvier et juillet 2010. Nous attendons un effort accru des autorités afghanes pour faire progresser la coopération régionale et, sur le plan intérieur, développer un dialogue politique qui permette un rassemblement le plus large possible. Un tel dialogue pourrait être étendu, le cas échéant, à ceux des membres de la rébellion acceptant de respecter le cadre constitutionnel, et de renoncer à la violence ainsi qu'à tout lien avec le terrorisme. Tel ne peut naturellement être le cas avec un mouvement lié au djihadisme et au terrorisme, dont la doctrine totalitaire prône le rejet de l'Occident et de la démocratie, et qui n'a pas renoncé à établir un régime de terreur en Afghanistan. Ces lignes rouges, fixées par les Nations unies et les autorités afghanes elles-mêmes de longue date, doivent être respectées. Il appartient à ces autorités de conduire ce processus, en association avec la communauté internationale. La France restera attentive à l'évolution de la situation en Afghanistan et veillera à ce que ne soient pas méconnues les valeurs contenues dans la constitution de ce pays, en particulier les libertés fondamentales et les droits des femmes.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54558

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6797

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8511